

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 24 mars 2021

Date d'affichage : 25 mars 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES

COMPTE-RENDU DE LA  
SEANCE DU 31 MARS 2021

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents : PLUMARD Christian, LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, TAILLEFER Evelyne, WELSCH Stéphane, PICARD Sabine, LACOMBE Jacqueline, DELVERT Pierre, PIOCELLE Philippe, LATAIX Pascal, BARTUCCIO Agnès, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, PEREIRA DE MORAIS Ludovic, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, BUIS Alain, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

DINAL Ronald	ayant donné pouvoir à VOURIOT Sinclair
CHAPOTELLE Michaël	ayant donné pouvoir à WELSCH Stéphane
CARCA Catherine	ayant donné pouvoir à PIOCELLE Philippe
KHAU Catherine	ayant donné pouvoir à PLUMARD Christian
GUERIN Régis	ayant donné pouvoir à VERONA Claude

Absents : /

Secrétaire de séance : GLOAGUEN Cyrielle

### ORDRE DU JOUR

- 2021 – 023 Approbation du Compte de Gestion 2020 – ville
- 2021 – 024 Compte Administratif 2020 – ville
- 2021 – 025 Affectation des résultats de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021
- 2021 – 026 Subventions aux associations 2021
- 2021 – 027 Vote des taux d'imposition 2021
- 2021 – 028 Vote du Budget Primitif 2021
- 2021 – 029 Adoption du plan d'action municipal 2020-2026 en lien avec le label Ville amie des enfants - UNICEF
- 2021 – 030 Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- 2021 – 031 Débat sur la politique générale de la commune

### POINT SUPPLEMENTAIRE

- 2021 – 031 Versement d'une gratification à un stagiaire

## **2021 – 023 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – VILLE**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à la **majorité**,

**APPROUVE** le compte de gestion 2020 –ville tel qu'annexé.

Pour : 22

Abstention : 7 (GUEYE – VERONA - BUIS - BAUDOUX – DERE – GUERIN- BIZE)

## **2021 – 024 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – VILLE**

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame LEFORT, adjointe aux finances, prend la parole.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Dépenses de l'exercice	de	9 716 816,33	1 338 767,40	11 055 583,73
Recettes de l'exercice	de	9 506 504,65	1 895 900,00	11 402 404,65
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>de</b>	<b>- 210 311,68</b>	<b>557 132,60</b>	<b>346 820,92</b>
Résultat antérieur reporté		631 270,09	110 590,64	
<b>Résultat de clôture avant restes à réaliser</b>		<b>420 958,41</b>	<b>667 723,24</b>	<b>1 088 681,65</b>

Restes à réaliser Dépenses	0,00	- 201 638,04	- 201 638,04
Restes à réaliser Recettes	0,00	0,00	0,00
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>	<b>- 201 638,04</b>	<b>- 201 638,04</b>

<b>Résultat de clôture yc restes à réaliser</b>	<b>420 958,41</b>	<b>466 085,20</b>	<b>887 043,61</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------

Madame LEFORT dit qu'il convient d'approuver le compte administratif 2020 – ville, tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité**,

APPROUVE le compte administratif 2020 – ville tel qu'annexé.

Pour : 21

Abstention : 7 (GUEYE – VERONA - BUIS - BAUDOUX – DERE – GUERIN- BIZE)

**2021 – 025 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 SUR L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	9 716 816,33
Recettes	9 506 504,65
Résultat antérieur reporté	631 270,09
<b>Résultat à affecter</b>	<b>420 958,41</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	1 338 767,40
Recettes	1 895 900,00
Excédent d'investissement reporté N-1	110 590,64
<b>Résultat à affecter</b>	<b>667 723,24</b>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Le résultat de fonctionnement 2020 excédentaire	420 958,41 €
<b>Affectation au 002 le résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>420 958,41 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Le résultat d'investissement 2020 excédentaire	667 723,24 €
<b>Affectation au 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>667 723,24 €</b>

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement reporté de **420 958,41 €** à l'article 002

**DECIDE** d'affecter le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de **667 723,24 €** à l'article 001.

Pour : 22

Abstention : 7 (GUEYE – VERONA - BUIS - BAUDOUX – DERE – GUERIN- BIZE)

### **2021 – 026 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le montant des subventions accordées aux associations de la commune pour l'exercice 2021. Il est proposé au conseil municipal les montants inscrits au tableau ci-dessous :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

1	CCAS	20 000,00 €
2	ACTIV'ET VOUS	8 800,00 €
3	ARCADA	200,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à la **majorité**,  
**ACCORDE** pour :

4	ART ET RECREATION	1 200,00 €
---	-------------------	------------

Pour : 28

Abstention : 1 (PIOCELLE)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

5	COTE COUR COTE JARDIN	1 000,00 €
6	FNACA	400,00 €
7	GONDOIRE CHORALE	400,00 €
8	LE CINEMA S'EXPOSE	1 600,00 €
9	JEUNES SAPEURS POMPIERS	800,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à la **majorité**,  
**ACCORDE** pour :

10	JUMELAGES THEOBALDIENS	1 000,00 €
----	------------------------	------------

Pour : 26

Abstention : 3 (PIOCELLE – PICARD – BARTUCCIO)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

11	LES P'TITS THEOBALDIENS	800,00 €
12	TELL AND BE AFRICA FRANDE	400,00 €
13	THEO JAZZ BAND	1 600,00 €

14	ASSOC SPORT LYCEE EMILY BRONTE	400.00 €
15	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE UNSS	800.00 €
16	COLLEGE LEONARD DE VINCI FONCT	5 000.00 €
17	COLLEGE LEONARD DE VINCI VOYAGES	1 000.00 €
18	FSE COLLEGE ST THIBAULT	1 000.00 €
19	LYCEE EMILY BRONTE FSE	1 000.00 €
20	UNAAPE EMILY BRONTE	40.00 €
21	UNAAPE GS MC PV COLLEGE	410.00 €
22	AJC HIP HOP	400.00 €
23	ARCHERS DE ST THIBAULT	1 200.00 €
24	ASSOCIATION CLUB KA TEAM BOXE	1 000.00 €
25	GEST-ESCALADE	1 400.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**,  
**ACCORDE** pour :

26	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	200.00 €
----	-----------------------------------	----------

Pour : 25

Abstention : 4 (PIOCELLE – LEFORT – PICARD – PEREIRA)

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

27	SAINT THIBAULT PING PONG	500.00 €
28	ST THIBAULT FOOTBALL CLUB	13 000.00 €
29	STREET WORKOUT	500.00 €
30	THEO BASKET	1 800.00 €
31	FIT BALL	100.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**,  
**ACCORDE** pour :

32	JUDO CLUB STV	11 000.00 €
----	---------------	-------------

Pour : 28

Abstention : 1 (CHAPOTELLE)

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

33	ENERGYM STV	2 400.00 €
34	TENNIS CLUB THEOBALDIEN	100.00 €
35	MULTISPORTS STV ADULTES	300.00 €
36	BADMINTON STV	1 000.00 €
37	FUN RUN 77	400.00 €
38	STV VOLLEY BALL	150.00 €
39	YOGA STV	100.00 €
40	RUGBY AS LAGNY	400.00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021</b>		<b>83 800,00 €</b>

## 2021 – 027 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Par délibérations, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
TAUX 2019	9,75 %	26,95 %	71,84 %
TAUX 2020	-	26,95 %	71,84 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 44,95 % (soit le taux communal de 2020 : 26.95 + le taux départemental de 2020 : 18 %).

Monsieur le Maire propose donc de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2021, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
TAUX 2021	-	44,95 %	71,84 %

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité**,

**FIXE** les taux de contributions directes pour l'année 2021 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Pour : 22

Abstention : 7 (GUEYE – VERONA - BUIS - BAUDOUX – DERE – GUERIN- BIZE)

## 2021 – 028 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Présentation du Budget Primitif 2021 – Ville, qui s'établit et s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'élèvent à :	<b>9 543 910,00 €</b>
---	-----------------------

Le montant total d'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à **498 551,26 €** (042 dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir)

Section d'Investissement les dépenses et les recettes s'élèvent à :	<b>3 071 800,00 €</b>
--	-----------------------

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>libellés</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>
011	Charges à caractère général	3 216 465,00
012	Charges de personnel	5 143 155,00
014	Atténuation de produits	156 290,00
65	Autres charges de gestion courante	285 320,00
66	Charges financières	207 338,74
67	Charges exceptionnelles	36 790,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	498 551,26
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 543 910,00</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté - excédent	420 958,41
013	Atténuations de charges	19 000,00
70	Produits des services	568 400,00
73	Impôts et taxes	7 972 800,00
74	Dotations, subventions et participations	455 600,00
75	Autres produits de gestion courante	24 150,00
77	Produits exceptionnels	83 001,59
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>9 543 910,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>
10	Apurement compte 1069	31 111,00
16	Emprunts et dettes assimilées	480 680,00
<b>OPERATIONS</b>		
400	Autre patrimoine communal	464 040,00
401	Groupe scolaire Edouard Thomas	31 925,00
402	Groupe scolaire Marie Curie	14 770,00
403	Groupe scolaire Pierre Villette	47 125,00
405	Centre Culturel	24 015,00
413	Gymnase	907 055,00
417	Technique	110 850,00
423	École Maternelle Pierre Villette	1 735,00
424	École Primaire Edouard Thomas	1 050,00
425	École Maternelle Edouard Thomas	2 505,00
426	École Primaire Marie Curie	1 315,00
427	École Maternelle Marie Curie	340,00
431	Informatique	96 205,00
501	Éclairage Public	349 610,00
503	Voirie	298 930,96
601	Cimetière	6 900,00
	RAR 2020	201 638,04
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>		<b>3 071 800,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	667 723,24
024	Produits des cessions	498 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	498 551,26
10	Dotations fonds divers Réserves	375 165,50
13	Subventions d'investissement	32 360,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00
<b>Total des recettes d'Investissement</b>		<b>3 071 800,00</b>

Pour : 22

Contre : 7 (GUEYE – VERONA - BUIS - BAUDOUX – DERE – GUERIN- BIZE)

**2021 – 029 ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020-2026 EN LIEN AVEC LE LABEL VILLE AMIE DES ENFANTS - UNICEF**

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal que la commune de Saint-Thibault-des-Vignes souhaite devenir partenaire d'UNICEF France et obtenir le titre « Ville amie des enfants ».

Après avoir affirmé son intention de devenir candidate, en partenariat avec UNICEF France au conseil municipal du 5 novembre 2020, la candidature de la commune a été acceptée lors de la commission d'attribution du titre « Ville amie des enfants », faisant ainsi de Saint-Thibault-des Vignes, une Ville amie des enfants, partenaire d'UNICEF France.

Ainsi, la commune doit adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur lequel elle s'est engagée.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité,**

**ADOpte** le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur lequel elle s'est engagée, tel qu'annexé.

**2021 – 030 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaire pour le bon fonctionnement des services.

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de créer des emplois non permanents et renforcer les services techniques et le Pôle enfance et jeunesse pour la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 août 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 de la loi n°84-53 précitée ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 août 2021 en application de l'article 3 de la loi n°84-53 précitée.

- À ce titre, seront créés :

- ♦ 4 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent ;
- ♦ 6 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateurs ;

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande l'approbation aux membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

**FIXE** l'effectif des emplois à temps complet nécessaire pour le bon fonctionnement des services tel que cités ci-dessus,

**VALIDE** le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 août 2021 en application de l'article 3 de la loi n°84-53 précitée.

**2021 – 031 DÉBAT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique que selon l'article 109 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (modifiant l'article L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales), il convient au conseil municipal de prendre acte d'un débat sur la politique générale de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** du débat sur la politique générale de la commune.

## **2021 – 032 VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION A UN STAGIAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'un stagiaire du Centre de Formation Saint-Honoré à Paris - 75019 - va être accueilli du 1<sup>er</sup> avril au 23 juillet 2021.

Conformément à la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'enseignement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, Monsieur le Maire explique que le stage étant d'une durée supérieure à 2 mois, il convient de prévoir le versement d'une gratification au prorata du temps de travail.

Le montant de cette gratification sera de 3,90 € de l'heure.

Il convient au Conseil Municipal :

- d'accepter le versement d'une gratification à ce stagiaire au prorata du temps de travail.
- de préciser que le montant de cette gratification sera de 3,90 € de l'heure

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

**ACCEPTE** le versement d'une gratification à ce stagiaire au prorata du temps de travail.

**PRÉCISE** que le montant de cette gratification sera de 3,90 € de l'heure

### **DECISIONS**

Pas de décisions

### **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

La séance est close à **19H38**

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
À Saint-Thibault-des-Vignes, le 2 avril 2021  
Le Maire,  
Sinclair VOURIOT  
Conseiller Départemental



